

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 26 janvier 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 26 janvier

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**21 janvier 2022**

et qu'elle a été faite le

**20 janvier 2022**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Jérôme FASSETNET Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIONO**

**Suppléés : Gendrey : Monsieur Gilbert TSCHAIINE Vitreux : M. Didier CABESTANT**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Mutigny : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY Rouffange : Mme Aurore PLANCON Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS**

**Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS**

**Procurations de vote :**

**Mandants : Rouffange : Mme Aurore PLANCON**

**Mandataires : Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE**

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 39****Absents suppléés : 2****Absents excusés : 7**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°  
DCC2022\_01\_001****Objet :**

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 et désignation d'un secrétaire de séance

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

Le compte-rendu est joint en annexe.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **nomme Monsieur Eric PERTUS comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## Annexe COMPTE-RENDU DU 02/12/2021

	<b>Compte-rendu succinct</b>	<b>Le Président :</b> M. Gérôme FASSET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>Le Secrétaire de Séance :</b> M. Martin DAUNE
Affiché le :	<b>Séance du Jeudi 2 décembre 2021</b>	

## Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Evans : M. Emmanuel BARBERET
- Fralsans : Mme Sophie NIALON
- La Barre : M. Philippe GIMBERT
- Orchampe : M. Nicolas JOLY
- Ougney : M. Cédric IVANES
- Rouffange : Mme Aurore PLANCON
- Serre les Moullères : M. Claude TERON
- Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 2 décembre 2021 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de M. Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h07 et a été levée à 21h35.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

**1. AFFAIRES GENERALES**

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 23 SEPTEMBRE 2021 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- nomme Monsieur Martin DAUNE comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la commune de Dampierre suite à une démission*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe Madame Valérie BENDERITTER en tant que conseiller communautaire.**

- c. *Désignation d'un nouveau représentant au sein de l'assemblée générale de la sas Chassey Energie : suite à une démission*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :**

- **le conseiller communautaire suivant comme délégué titulaire au sein de l'Assemblée Générale de la SAS CHASSEY ENERGIE :**

<b>TITULAIRE</b>	<b>Madame Aurélie CHANCENOTTE</b>
------------------	-----------------------------------

*Pour rappel, Monsieur Stéphane ECARNOT est le délégué suppléant.*

*Voté à l'unanimité*

- d. Désignation d'un nouveau représentant au sein du copil Natura 2000 « Forêt de Chaux » : suite à une démission*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :**

- **le conseiller communautaire suivant comme délégué suppléant au sein du COPIL NATURA 2000 « Forêt de Chaux » :**

<b>SUPPLEANT</b>	<b>Monsieur Jean-Louis MORLIER</b>
------------------	------------------------------------

*Pour rappel, le délégué titulaire est Monsieur Segundo ALFONSO.*

*Voté à l'unanimité*

- e. Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

*Voté à l'unanimité*

- f. Modification des membres des commissions intercommunales*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBOC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel

Nouvelle inscription  
Nouvelle inscription  
Nouvelle inscription

SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTHALER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David

RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GUILLEMIN	Annie
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

Ne souhaite plus faire  
partie de la Commission

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

- g. Retrait de la délibération n° DCC2021\_06\_085 portant modification des statuts concernant les missions facultatives de l'assainissement : suite à la demande des services de l'Etat

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de retirer la délibération n° DCC2021\_06\_085 du 30 juin 2021 portant mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord.

Vote à l'unanimité

- h. Délibération portant exercice de certaines missions facultatives en assainissement collectif et assainissement non-collectif par la CCJN

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à décider de mettre en œuvre une partie des missions facultatives qui sont les suivantes :

**1/ Missions facultatives en assainissement collectif :**

Fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des eaux usées et des eaux pluviales (article L1331-1 du Code de la Santé Publique) ;  
Réaliser d'office la partie publique du branchement lors de la construction d'un nouveau réseau (article L1331-2 du Code de la Santé Publique) ;  
Réaliser, à la demande du propriétaire, la partie publique du branchement des immeubles édifiés postérieurement au réseau (Intégré dans le contrat de concession) (article L1331-2 du Code de la Santé Publique).

**2/ Missions facultatives en assainissement non-collectif :**

Fixer des prescriptions techniques pour les études de sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation ;  
Assurer, à la demande du propriétaire et à ses frais, l'entretien des installations.

Vote à l'unanimité

**2. RESSOURCES HUMAINES**

- a. Convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du Compte Personnel de Formation entre la CCJN et un agent. Projet de l'agent « Devenir technicien sanitaire apicole sur les départements de la BFC »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte de mettre en place une convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du Compte Personnel de Formation entre la CCJN et l'agent ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

- b. Convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du Compte Personnel de Formation entre la CCJN et un agent. Projet de l'agent « Professeur de Yoga »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :**

- **accepter de mettre en place une convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du Compte Personnel de Formation entre la CCJN et l'agent ;**
- **accepter les termes de ladite convention ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

- c. Point d'information sur le résultat de l'enquête « bien-être au travail »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Pour information du Conseil Communautaire.**

- d. Etat d'avancement sur le dossier « prévention »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Pour information du Conseil Communautaire.**

### **3. COMMUNICATION**

- a. Création d'un groupe de travail pour la refonte du site internet de la Communauté de Communes Jura Nord et validation de sa composition*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Un appel à candidatures a été lancé mi-septembre.

Concernant le collège « élus », 7 candidats ont souhaité faire partie de ce groupe de travail :

- Monsieur Michel BENESSIONO, Vice-président délégué (SERMANGE),
- Monsieur François GRÉSET, Vice-président (EVANS),
- Monsieur Mickaël PERES, Membre du Bureau communautaire (BRANS),
- Madame Marie-Françoise GARITAN, Conseillère municipale (SALANS),
- Monsieur Aurélien PHILIPPE, Conseiller municipal (DAMPIERRE),
- Monsieur Alexandre BALLOCH, Conseiller municipal (ETREPIGNEY),

- Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président (THERVAY).

Concernant le collège « technicien » :

- Responsable du service « Aménagement du territoire et de la communication »,
- Chargé(e) de mission communication.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :**

- **décider de créer un groupe de travail pour la définition des besoins d'une nouveau site internet Jura Nord ;**
- **désigner les membres de ce groupe de travail.**

*Voté à l'unanimité*

#### **4. ASSAINISSEMENT**

- a. *Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service assainissement collectif de la Communauté de Communes Jura Nord ; choix du délégataire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Une seule offre a été reçue** qui est celle du candidat dénommé **SOGEDO** :

- Ce candidat a réalisé la visite obligatoire des différents sites du service de l'Assainissement Collectif en date du 26 juillet 2021 ;
- L'offre est complète par rapport aux pièces exigées par le règlement de consultation ;
- **L'avis de la Commission de DSP sur l'analyse des offres a été rendu le 14 octobre 2021 et a considéré l'offre de la SOGEDO recevable et respectant les critères de jugement des offres définis à l'article 11 du règlement de service. La commission a donné un avis favorable à ce que le président de la CCJN rentre en négociation avec le candidat SOGEDO.**

Au vu de l'avis favorable de la Commission de DSP, le Président a mené la négociation avec le candidat SOGEDO les 18 et 27 octobre ainsi que le 3 novembre 2021

Au vu de l'avis favorable de la Commission de DSP, le Président a mené la négociation avec le candidat SOGEDO les 18 et 27 octobre ainsi que le 3 novembre 2021.

Le rapport du Président sur le choix du délégataire est joint en annexe et a été envoyé aux membres du Conseil Communautaire comme le prévoit la loi.

**Dans ce contexte, le Président de la CCJN propose au Conseil Communautaire de retenir la société SOGEDO sur la base du projet de contrat négocié avec ce candidat dont notamment :**

- **une durée de 7 ans ;**
  - **une tarification, après négociations, en cohérence avec l'étude préalable de comparaison entre les différents modes de gestion ;**
- une indexation des tarifs en cohérence avec la structure des charges issues des négociations.**

*Voté à l'unanimité*

- b. *Adoption du règlement de service de l'assainissement non-collectif (SPANC)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le règlement de service de l'assainissement non-collectif.**

*Ce règlement de service de l'assainissement non-collectif sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se substituera à celui existant qui sera abrogé.*





A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification n° 1 de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification n° 1 de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification n° 1 des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement » 2021 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Modification n°1			
<b>AP 2021-ass4 /Opération budgétaire n°20</b>			
Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot			
APCP modificatif			
Dépenses			
Montant AP au 26/11/2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1 296 000.00 €	142 800.00 €	145 200.00 €	1 008 000.00 €

Voté à l'unanimité

- d. *Modification n°1 de la délibération d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP), Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification n° 1 de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification n° 1 de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification n° 1 des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement » 2021 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Modification n°1		
<b>AP 2021-ass5 /Opération budgétaire n°18</b>		
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney		
APCP modificatif		
Dépenses		
Montant AP au 26/11/2021	CP 2021	CP 2022
401 680.00 €	99 280.00 €	302 400.00 €

Voté à l'unanimité

- e. *Modification n°1 de la délibération d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification n° 3 de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification n° 3 de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification n° 3 des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement » 2021 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Modification n°3				
AP 2019-ass1 /Opération budgétaire n°12				
Raccordement effluents Fraisans/Ranchot				
APCP Modificatif				
Dépenses				
Montant AP au 26/11/2020	réalisé 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
4 895 098.67 €	84 052.93 €	2 568 479.54 €	1 121 283.10 €	1 121 283.10 €

Voté à l'unanimité

- f. *Création d'un budget annexe « assainissement non-collectif »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, crée un budget annexe « assainissement non-collectif » qui sera soumis à la nomenclature M49 et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- g. *Transformation du budget annexe « assainissement » en budget annexe « assainissement collectif »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification du budget annexe « assainissement » en budget annexe « Assainissement collectif » ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- h. *Tarifs de l'assainissement non-collectif applicables à partir du 1er janvier 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

- **accepte et fixe les tarifs de l'assainissement non-collectif ci-dessus applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **désigne Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*1. Tarifs de l'assainissement collectif et participation forfaitaire de l'assainissement collectif applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte et fixe les tarifs de l'assainissement collectif ci-dessus applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**
- **accepte les critères de calcul de la Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC) ci-dessus applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**
- **accepte et fixe le tarif de base € de la Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC) d'un montant de 2 000 ci-dessus applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **désigne Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

## **6. TRANSITION ENERGETIQUE**

- a. Etude espace de bon fonctionnement (EBF) du Doubs : convention de mise à disposition des données SIG de l'EPTB*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cet acte d'engagement ;**
- **se prononce favorablement sur les termes dudit acte d'engagement ;**
- **autorise le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

## **7. PLUI**

- a. Diagnostic et état initial de l'environnement (EIE) – Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Pour information du Conseil Communautaire.**

- b. Etude espace de bon fonctionnement (EBF) du Doubs : convention de mise à disposition des données SIG de l'EPTB*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la mise en place de cet acte d'engagement ;
- se prononce favorablement sur les termes dudit acte d'engagement ;
- autorise le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*c. Planning prévisionnel*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Pour information du Conseil Communautaire.

**8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

*a. Elaboration du nouveau Schéma Départemental de Tourisme*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire

Les personnes proposées :

- Référent « élu » : Monsieur François GRESET, Vice-président délégué,
- Référent « technicien » : Chargé de mission « développement économique et touristique »

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne un référent « élu » et un référent « technicien » pour participer au groupe de travail que va mettre en place le Département du Jura.

*Voté à l'unanimité*

*b. Participation à une action de sensibilisation du Comité Local Ecole-Entreprise (CLEE) du Jura auprès des collèges*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- s'inscrit dans ce projet de partenariat,
- décide de prendre en charge l'essentiel des dépenses opérationnelles,
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier,
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*c. Convention d'autorisation en matière d'Immobilier d'Entreprise entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté De Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

### **9. NOUVEAUX PROJETS – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- a. *Délégation de service public relative au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique du Jura*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cet avenant ;
- se prononce favorablement sur les termes dudit avenant ;
- autorise le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- b. *FITH : planning prévisionnel Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Pour information du Conseil Communautaire

### **10. ENFANCE JEUNES – AFFAIRES SCOLAIRES - LOISIRS**

- a. *Convention triennale avec la Mutualité Française du Jura pour la gestion d'un relais assistants maternels*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

Séance levée à 21h35.

M. Martin DAUNE  
Commune de MONTMIREY-LE-CHATEAU

Le Président,  
Gérome FASNET

